

PROJET SPORTIF FEDERAL 2023

SAISIE DES DEMANDES

des comités départementaux

Pour tous les clubs, les comités départementaux et les comités régionaux, les demandes de subvention 2023 devront **impérativement** être déposées sur la plateforme suivante :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Comment saisir ma demande de subvention en ligne

Plusieurs étapes sont nécessaires pour déposer votre demande en ligne :

1. Créer un compte* ou s'identifier sur la plateforme :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

*Si vous avez déjà déposé un dossier l'an dernier sur la plateforme lecompteAsso et que vous avez la possibilité de reconduire la mise en œuvre de vos actions (et qu'elles rentrent dans les orientations 2023), **vous pouvez cliquer sur le bouton « renouvellement »**.*

Pour les bénéficiaires 2022, vous devrez saisir le compte-rendu financier de l'action subventionnée en 2022 avant le 30 juin 2023.

2. Renseigner l'ensemble des documents administratifs demandés et les mettre à jour.
3. Faire votre demande de subvention en inscrivant le code correspondant à la demande FFLutte - #votre région - Projet sportif fédéral dans l'onglet « recherche de subvention » :

Libellé de la subvention	Code de la subvention
FFLutte - Auvergne-Rhône-Alpes - Projet sportif fédéral	1317
FFLutte - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral	1318
FFLutte - Bretagne - Projet sportif fédéral	1319
FFLutte - Centre-Val de Loire - Projet sportif fédéral	1320
FFLutte - Grand Est - Projet sportif fédéral	1321
FFLutte - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral	1322
FFLutte - Île-de-France - Projet sportif fédéral	1323
FFLutte - Normandie - Projet sportif fédéral	1324
FFLutte - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral	1325
FFLutte - Occitanie - Projet sportif fédéral	1326
FFLutte - Pays de la Loire - Projet sportif fédéral	1327
FFLutte - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Projet sportif fédéral	1328
FFLutte - La Réunion - Projet sportif fédéral	1332

PROJET SPORTIF FEDERAL 2023

SAISIE DES DEMANDES

des comités départementaux

4. Saisir vos actions en formalisant, dans l'espace « Intitulé », des titres d'actions correspondant aux priorités et actions définis dans la note de cadrage fédéral.
5. Suivre la procédure jusqu'à la validation de la démarche.

*Pour les structures n'ayant jamais utilisé la plateforme et devant créer un compte, vous pouvez suivre le tutoriel suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=E1g99-IOe3w>

*Pour mettre à jour les informations administratives de votre association sur la plateforme, vous pouvez suivre le tutoriel suivant : https://www.youtube.com/watch?v=j9SEOhulm2M&feature=emb_title

* Pour déposer vos actions et demander une subvention, vous pouvez suivre le tutoriel suivant : https://www.youtube.com/watch?v=oCxi_FlbXFg

D'une manière générale, pour tout renseignement sur la plateforme, merci de parcourir le site gouvernemental dédié en amont : <https://associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

Les demandes incomplètes ou non validées à la fermeture de la plateforme ne seront pas prises en compte.

- ▲ ATTENTION : Pensez à enregistrer régulièrement les pages renseignées durant la saisie sur la plateforme **lecompteasso**, les déconnexions à la plateforme se font toutes les 30 minutes.



Des questions ?

Vous êtes un club ou un Comité Départemental ?

Mettez-vous en relation avec le manager territorial (CTR) ou référent technique et/ou un représentant élu de votre Comité Régional pour parler de vos projets

Vous êtes un Comité Régional ?

Mettez-vous en relation avec Pierre VAZELLES, Directeur des Territoires, et/ou Patricia ROSSIGNOL, vice-présidente en charge des Territoires

PROJET SPORTIF FEDERAL 2023

SAISIE DES DEMANDES

des comités départementaux

Spécificités pour ma saisie PSF FFLDA

La plateforme lecompteasso est déjà pré-paramétré pour saisir les différentes actions que vous souhaitez présenter selon les 3 objectifs opérationnels de l'ANS (liste déroulante).

Vous pourrez donc vous positionner sur un des axes suivants :

- **Développement de la pratique**
- **Promotion du Sport-santé**
- **Développement de l'éthique et de l'intégrité**

Une fois votre choix fait dans la liste déroulante, une autre liste déroulante vous sera proposée avec une liste d'actions éligibles au financement dans le cadre du PSF FFLDA.

Vous trouverez l'ensemble des priorités PSF FFLDA (cf. Note de cadrage) déclinées en 9 actions éligibles pour les comités départementaux :

- 5 actions de développement éligibles pour les comités départementaux :
 - Soutenir et accompagner l'emploi et la professionnalisation
 - Accompagner la création de structures clubs et partenariats territoriaux – Titres territoriaux conventionnés
 - Accompagner la structuration et les actions des clubs
 - Favoriser la continuité et complémentarité du projet régional sur le territoire
 - S'inscrire dans les projets PARIS 2024

Les actions spécifiques « féminisation » ou « public en situation de handicap » sont à porter dans ces actions de développement.

- 1 action de Promotion du Sport Santé éligible pour les comités départementaux :
 - Développer la lutte santé pour tous les publics
- 3 actions de développement de l'éthique et citoyenneté éligibles pour les comités départementaux :
 - Prévenir les violences (psychologiques, physiques, verbales, sexuelles, bizutage...)
 - Favoriser le mieux vivre ensemble et lutter contre toutes formes de discrimination
 - Déployer des actions d'engagement associatif, citoyen et républicain

Quand votre saisie est complète et validée, vous devez être destinataire d'un mail d'enregistrement et un numéro d'enregistrement de la demande. Si ce n'est pas le cas, votre demande n'est pas valide ! Il faudra donc reprendre et vérifier l'ensemble des étapes (et/ou vérifiez également vos spams)